

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1<sup>er</sup> avril 2009

## EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 1<sup>er</sup> Avril 2009 à 14 h 00** dans les locaux de l'1.A.V. à la Roche Bernard, Monsieur Philippe BONNIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, assurant la présidence de la séance en raison de l'absence de M. Yvon MAHE, empêché.

#### **ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

#### **ABSENTS EXCUSES:**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique, Pouvoir à M. BONNIN
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan, Pouvoir à M. BROHAN
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,

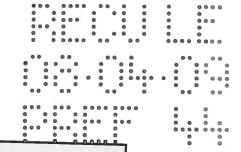
## <u>ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :</u>

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...





### CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1<sup>er</sup> Avril 2009

# II- QUESTIONS BUDGETAIRES, FINANCIERES

6. - Budget annexe Concession / exercice 2008 : Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2008 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un déficit d'exécution de la section d'investissement de :

30 893.76€

Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de :

46 878.64 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

• En dépenses pour un montant de :

3 300,00 €

• En recettes pour un montant de :

101 201.41 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 en réserve d'une part et d'autre part en excédent de fonctionnement reporté, pour les montants suivants :

• Compte 1068 : excédent capitalisé :

30 893.76 €

• Compte 002 : excédent reporté :

15 984,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement tel que proposé.

Pour extrait conforme LE PRESIDENT

Yvon MAHE